



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du Programme Triennal d'Immobilisations du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 20 janvier 2025 à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault  
Siège #2 - Gilles Arbour  
Siège #4 - Yanick Langlais  
Siège #5 - Serge Forest  
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Mélanie Laberge

Est aussi présent Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

**006-2025-01**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**  
**Dûment appuyée par : Serge Forest**  
**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

**007-2025-01**

**3 - DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 953.1 à 957, du Code municipal stipule que les municipalités doivent présenter annuellement, un programme triennal d'immobilisations.

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Marilyne Perreault**  
**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le Programme triennal d'immobilisations (2025-2027), tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

**008-2025-01**

#### **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**

**Dûment appuyée par : Serge Forest**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 46.

\_\_\_\_\_  
Émilie Boisvert  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mario Besner  
Directeur général par intérim et  
greffier-trésorier par intérim